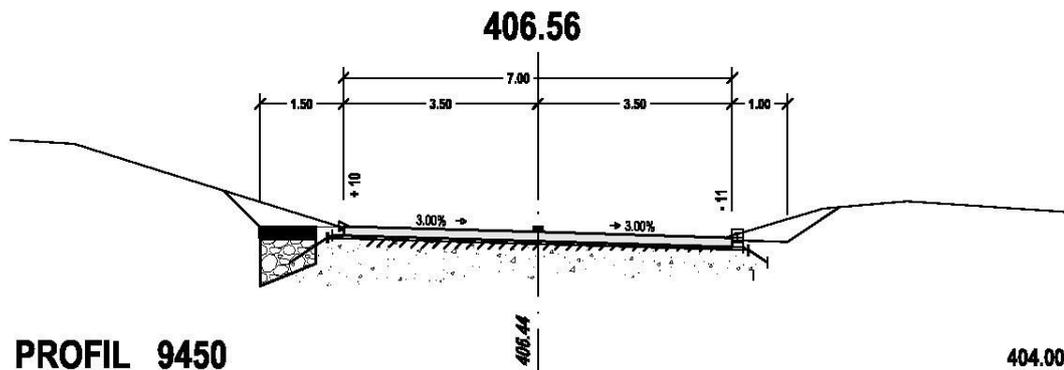


**RC 177**  
**COMMUNES D'ACLENS, VUFFLENS-LA-VILLE ET PENTHAZ**

**LES PROFILS**

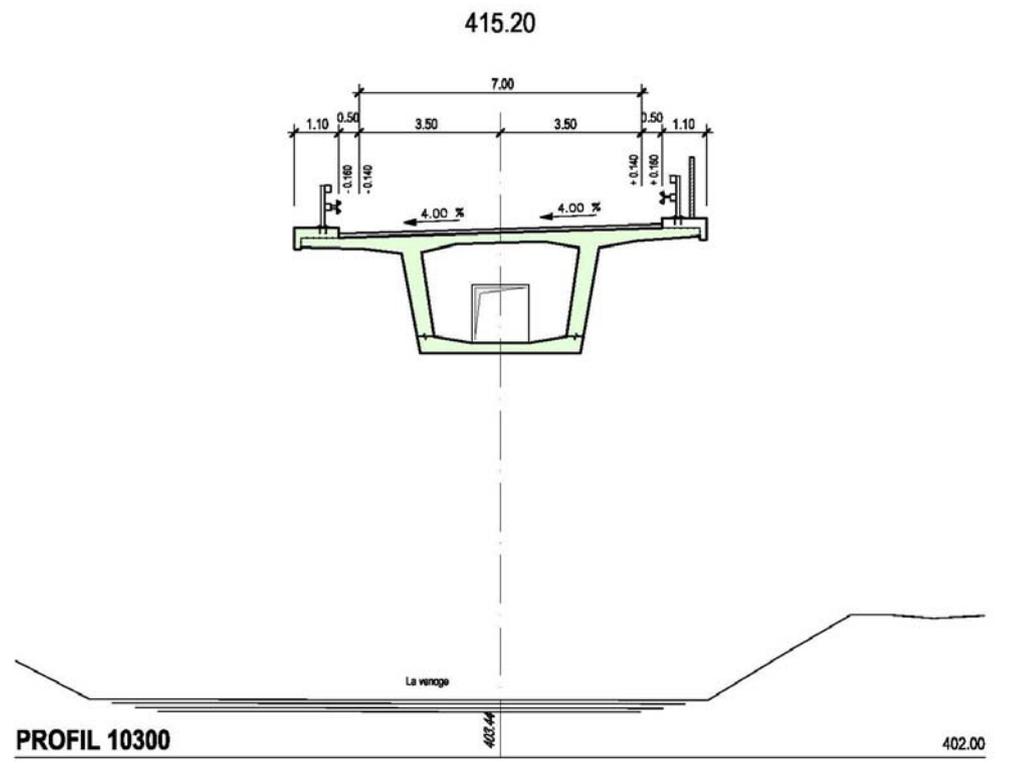
*Le projet, d'une longueur de 5'500 m est décrit ci-dessous :*

- **Profils 8'400 à 10'000** (1'600 m) le projet consiste à reprendre la route existante actuelle en la portant au gabarit de largeur de 7 m, avec création de présélection pour les accès et la desserte de la zone industrielle existante. Renforcement de la chaussée existante.



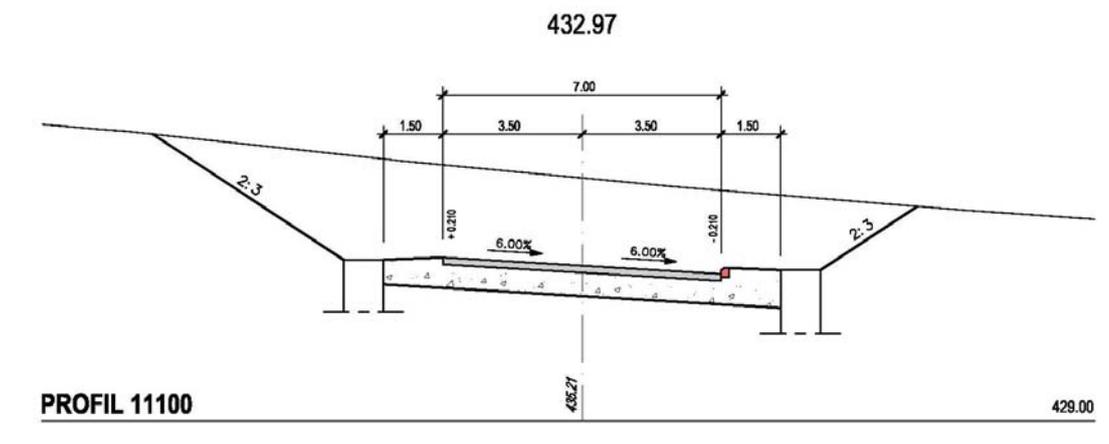
RC 177 – Les profils

- Profils 10'000 à 10'300** (300 m) la RC 177 quitte la route actuelle Aclens – Vufflens-la-Ville pour s'élancer au moyen d'un viaduc sur les voies CFF et la Venoge. L'ouvrage respecte les gabarits de développements futurs de CFF (3e voie, voie industrielle supplémentaire) et les contraintes liées à la Venoge (gabarit de crue, chemin d'entretien).



RC 177 – Les profils

- Profils 10'300 à 12'300** (2'000 m) sur ce secteur, la RC 177 a été éloignée des habitations et a été abaissée (10'800 à 11'900) afin de minimiser les impacts du bruit et améliorer l'intégration paysagère. Ce secteur est concerné par des fouilles archéologiques. La route existante Vufflens-la-Ville – Cossonay-Gare passe au-dessus de la RC 177 au moyen d'un nouveau passage supérieur (PS).



RC 177 – Les profils

- Profils 12'300 à 13'900** (1'600 m) sur la première partie, la RC 177 reprend le tracé de la RC 251 existante (Mex – Penthaz) en y adjoignant une piste cyclable en site propre, puis passe au Sud de Penthaz pour rejoindre les environs de la sortie autoroutière de Cossonay. Ce secteur comprend la réalisation de deux passages inférieurs (PI) agricoles et d'une buse pour le passage de la petite faune.

